

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|--|--|
| Nom de l'exploitant Garderie Mélubulles Inc. | Numéro de permis 2019517 | Date d'inspection Le 26 juin 2025 | |
| Nom de l'établissement Garderie Mélubulles 1 Inc. | | Numéro de téléphone (506) 739-9264 | |
| Adresse 45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|--------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, | 24(1)(b)(iv) | 11 juil. 2025 | |
| Commentaires : Il manque de l'information concernant les personnes à contacter en cas d'urgence dans quelques dossiers. L'information devra être ajoutée. | | | |
| 39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; | 39(2)(a) | 27 juin 2025 | 25 juin 2025 |
| Commentaires : Les produits toxiques au sous-sol n'était pas barré lors de ma vérification. Ceux-ci ont été barré lors de ma visite. | | | |

| |
|--|
| <p>Commentaires généraux</p> <p>Inspection de renouvellement fait le 25 juin 2025. Le ratio est respecté lors de ma visite. Les enfants d'âge scolaire sont à l'extérieur une partie du matin et font une sortie au parc. J'observe des activités planifiées, les collations et dîner ainsi que des jeux extérieurs en a.m et p.m. Le parc est aussi vérifié. Les heures de développement professionnel sont complétées pour chaque éducatrice. Un suivi sera fait pour la vérification des dossiers des enfants.</p> |
|--|

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 juin 2025

Date

original signé par

Le 26 juin 2025

Lucie Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date